Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260526-26_509-DE

Ploeren
KÊR PLOVEREN - MORBIHAN SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 26/05/2026

Nombre de conseillers en exercice 29
Nombre de conseillers présents..... 22
Nombre de votants..... 27

Le conseil municipal s'est réuni le vingt-six mai deux mil vingt-six à dix-neuf heures à la salle de la mairie, sous la présidence de Pascal LE BOUËDEC, Maire, suivant convocation du vingt-mai deux mil vingt-six.

Présents :
Pascal LE BOUËDEC, Maire.
Christine LE GOUËF, Jean-Louis BERTHOU, Chantal VÉDRUNES, Philippe CORDON, Marie-Christine GUILLET, adjoints au Maire.
Pierrick MARTIN, Nathalie THOMAS, Nelly BELLEC, Marc PISIGO, Cindy JACQUET, Claude CADIO, Christiane RIBES, Christophe BESCOND, Caroline BERNE, Serge KERN, Gaël LERAY, Michaël MALLE, Pierre-Nicolas GOUGEON, Catherine HUITRIC-GUILLEMOT, Karine NICO, Eric LORGEOUX conseillers municipaux.

Absents :
Bruno L'HER qui a donné pouvoir à Marie-Christine GUILLET
Patrick ROLLAND qui a donné pouvoir à Christine LE GOUËF
Patricia SOUHARD qui a donné pouvoir à Pascal LE BOUËDEC
Emilie PETIT qui a donné pouvoir à Chantal VÉDRUNES
Alexandre GUILLEMOT qui a donné pouvoir à Philippe CORDON
Catherine HERBIN - WAREMBOURG
Philippe ARMAND

Secrétaire de séance :
Christophe BESCOND

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26/509	DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES DE LA COMMUNE DENOMINATION DE LA VOIE PRIVEE DU LOTISSEMENT « CLOS RAPHAËLLE » : IMPASSE DES CELTES : HENT-DALL AR GELTED	Christine LE GOUËF

Par délibération du 9 octobre 2023 n°23/1006, le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

VU la proposition adressée par courrier le 06/03/2026 et validé par l'aménageur le 07 mars 2026 ;

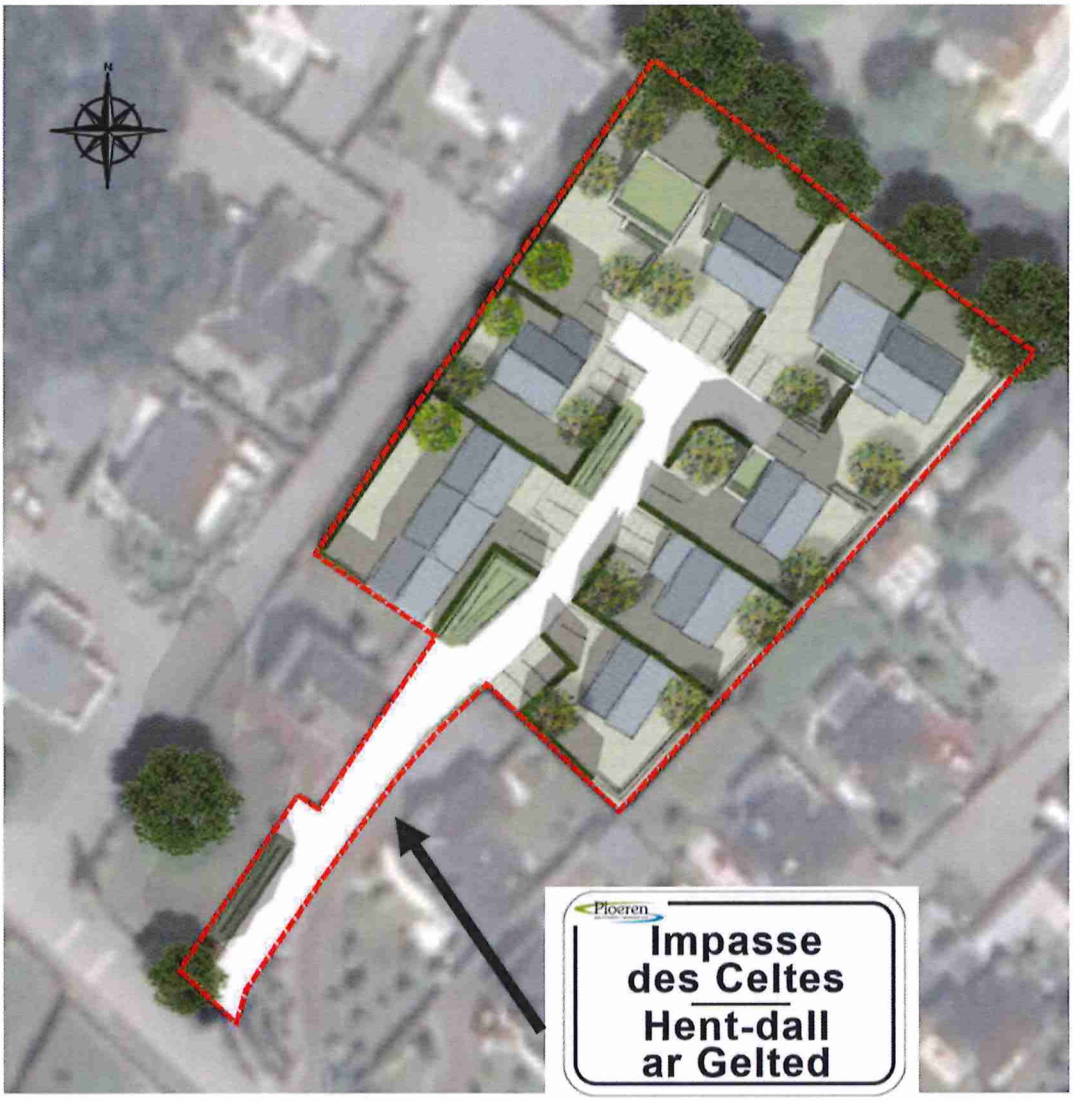
Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260526-26_509-DE

CONSIDERANT que la dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée à la libre appréciation de l'assemblée délibérante ;
CONSIDERANT qu'il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux ainsi que d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE DENOMMER,** conformément au plan ci-dessous, la voie concernée :
  - **Impasse des Celtes : Hent-dall ar Gelted**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PLAN « CLOS RAPHAËLLE »



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Pascal LE BOUËDEC

MAIRIE DE PLOEREN
(MORBIHAN)